

DÉCISION 2025 / 19

## DÉPARTEMENT DU GERS – COMMUNE DE DURAN

### DÉCISION - N°19



#### **OBJET** : Redevance occupation boulodrome

Le maire de la commune de DURAN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°34 du 17 juin 2021 donnant délégation de pouvoir au maire et pour la durée de son mandat ;

#### **DECIDE:**

#### **ARTICLE 1** : De réserver l'usage du boulodrome situé 3 bis avenue des 4 Chênes :

- Tous les mercredis après-midi et vendredi après-midi de 14h à 17h entre le 01/09/2025 et le 05/07/2026 à l'association CRSA 32000 AUCH, représentée par Mme Béatrice BOURG, présidente, pour un montant de 300€.

#### **ARTICLE 3** : Dit qu'il informera le conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

Fait à DURAN, le 14/10/2025

Le maire, Jean-Marc DUPUY